



COMMUNE de SAULXURES-lès-VANNES
MEURTHE et MOSELLE

ARRETE n° 2026-005
Portant fermeture de l'école élémentaire

Le Maire de Saulxures les Vannes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,
Vu l'article L.521-3 du Code de l'éducation,

Considérant l'épisode actuel exceptionnel de forte canicule, de vigilance orange depuis le 18 juin au matin et les pics de température annoncés pour le lundi 22 et mardi 23 juin 2026,
Considérant que dans ces conditions, il s'avère nécessaire de veiller à la santé des élèves et à titre de sécurité, de procéder à la fermeture de l'école,

ARRETE

Article 1 : L'école élémentaire de la commune sera fermée les lundi 22 et mardi 23 juin 2026 toute la journée.

Article 2 : Un accueil minimum sera assuré sur le site de l'école Michel Dinet de Vannes le Chatel.

Article 3 : Les transports scolaires et périscolaires sont annulés.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié sur Intramuros et transmis au représentant de l'Etat. Il sera notifié au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Toul et à la directrice de l'école.

Fait à Saulxures les Vannes, le vendredi 19 juin 2026.

Le Maire,
Pascal KACI.